



CERCLE DE TIR DE MONTGERON
89, rue de la Garenne
91230 MONTGERON
Tél. : 01.69.83.26.60
www.ctmongeron.fr

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU C.T.M. DU 5 DECEMBRE 2025

Vu la convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2025,

Le vendredi 5 décembre 2025 les adhérents du Cercle de Tir de Montgeron se réunissent au stand de tir, en Assemblée Générale Extraordinaire.

169 adhérents sont habilités à voter. Le quorum est fixé à un tiers des votants soit **57** personnes.

Le CTM a reçu **52** procurations, **36** adhérents étaient présents. Soit un effectif de **88** adhérents présents ou valablement représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h05, sous la présidence de Jacky Ruel.
Didier JEAN assure le secrétariat de séance.

Ordre du jour : Modification des statuts

Voici la proposition de modification des statuts du Cercle de Tir de Montgeron qui est à valider par vote durant cette Assemblée Générale Extraordinaire :

Chapitre 1- OBJET ET COMPOSITION

Modification de l'article 3

Ancien texte :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité de Direction aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à La Société. Ce

titre peut conférer aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de la Société sans être tenues de payer ni cotisations annuelles, ni droit d'entrée.

Nouveau texte :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Comité de Direction aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à La Société. Ce titre peut conférer aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de la Société sans être tenues de payer ni cotisation annuelle, ni licence, ni droit d'entrée.

Chapitre III - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Modification de l'article 9

Suppression du texte :

Elle nomme les représentants de la Société à l'Assemblée Générale de la Ligue et du Comité Départemental

Aucune question n'est posée, la modification des statuts est soumise à l'Assemblée pour approbation. L'ensemble des 2 modifications est donc soumise au vote.

Votes : abstention : 1 ; contre : 0 ; la modification des statuts est adoptée à la majorité des suffrages.

Le Président clôture cette Assemblée Générale Extraordinaire à 19h20 et invite les adhérents à poursuivre la séance avec la 38^{ème} Assemblée Générale du C.T.M.

Didier JEAN
Secrétaire Général



Jacky RUEL
Président

